

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 15 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

n° 2023-03-15-02

Date de la convocation
08/03/2023
Convoqués : 23
Présents : 18
Représentés : 4
Absents : 1
OBJET :
Finances
Budget principal
Approbation du compte administratif 2022

L'an deux mil vingt trois, le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY (arrivée à 20h04), Vincent DAINE, Frédéric PINOIT, Paolo MARCELO, Marylène FRANZ

Étaient représentés : Pascale GIRARD par Pierre DURAND, Sébastien VILLAIN par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Marie-Hélène MARCEL par Marylène FRANZ, Karine PAGEAU par Paolo MARCELO

Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif retrace l'exécution des opérations budgétaires et comptables relatives à l'exercice et présente le résultat de l'année.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 099 378,00	G	2 404 939,75
	Section d'investissement	B	944 331,08	H	675 953,27
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	293 255,49 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	137 587,05 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 181 296,13	= G+H+I+J	3 374 148,51
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	882 368,98	L	851 403,35
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	882 368,98	= K+L	851 403,35
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 099 378,00	= G+I+K	2 698 195,24
	Section d'investissement	= B+D+F	1 964 287,11	= H+J+L	1 527 356,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 063 665,11	= G+H+I+J+K+L	4 225 551,86

L'exécution du budget 2022 de la commune d'Ailly-sur-Noye, se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 3 043 709,08 €, dont 2 099 378,00 € en fonctionnement et 944 331,08 € en investissement.

Le montant des recettes, pour l'année 2022, atteint 3 080 893,02 € dont 2 404 939,75 € en fonctionnement et 675 953,27 € en investissement.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.

Suite et fin délibération n°2023-03-15-02

Sous la présidence de Madame Christine BOURDELLE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité,

2 votes contre : Marie-Hélène MARCEL et Marylène FRANZ

2 abstentions : Paolo MARCELO et Karine PAGEAU

Madame Pascale GIRARD ayant donnée pouvoir à Monsieur le Maire, elle ne prend pas part au vote


Décide :

- D'approuver le compte administratif 2022 du budget principal

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

